

COMMUNIQUE

La lutte contre les discriminations sur le devant de la scène

Mardi 19 mai 2015, ont été présentées les 18 propositions issues du rapport de synthèse du groupe « dialogue sur la lutte contre les discriminations ».

Les trois ministres présents (Travail, ville et justice) ont apporté des réponses qui dans leur grande majorité satisfont FO.

Fo se félicite des propositions qui, d'ores et déjà, ont reçu un accord de principe des ministres présents, à savoir :

- La mise en place d'une action de groupe ouverte aux organisations syndicales (cette action de groupe figurera dans le projet de loi sur la justice du 21^{ème} siècle) ;
- L'intégration dans le code du travail de nouveaux indicateurs permettant d'objectiver les discriminations ;
- La création d'un référent égalité ;
- Le développement de l'utilisation de l'autotesting pour les entreprises ;
- La poursuite des travaux du groupe de travail, FO ayant demandé, dès la première réunion, en octobre 2014, la pérennisation du groupe ;
- La fourniture par Pôle emploi d'une offre de service intégré pour garantir un recrutement non discriminant ;
- Une campagne de sensibilisation sur les stéréotypes ;
- Une étude sur le coût des discriminations commandée à France Stratégie.

Face à l'opposition du patronat (Medef, CGPME et UPA), FO se félicite que le gouvernement ne s'en tienne pas à la mutualisation de bonnes pratiques mais s'engage dans l'adoption de mesures concrètes (13 propositions retenues sur les 18 figurant dans le rapport).

Toutefois, l'abrogation annoncée du CV anonyme obligatoire (qui sera inscrite dans la loi sur le dialogue social) nécessite que d'autres mesures garantissant la transparence du recrutement soient immédiatement adoptées.

Ainsi, la mise en place d'un registre des candidatures, de même que la notification à chaque candidat à un emploi de ses droits et recours en matière de discrimination, revendications portées par l'ensemble des organisations syndicales, doivent impérativement être mises en œuvre par le gouvernement.

Paris, le 19 mai 2015

Contacts : Didier PORTE, Secrétaire confédéral

☎ 01 40 52 83 45 - 📞 06 99 92 13 51 - ✉ didier.porte@force-ouvriere.fr

